

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Mesdames, Messieurs.

Avant d'entamer la présentation du BP 2020, permettez-moi d'avoir une pensée pour les forces de l'ordre militaire, police, gendarmerie et des forces de protection civile pompiers et de la sécurité civile qui œuvrent chaque jour pour La Défense de notre pays et la sécurité des personnes et des biens dans l'hexagone et outre-mer.

Aussi je veux ici exprimer notre pensée reconnaissante pour les victimes et notre sollicitude envers les familles des militaires tués au Mali le 25 novembre dernier au cours d'une opération contre DAESH. En leur mémoire et en soutien à leurs proches je vous demande de respecter une minute de silence.

.....

J'associe à cet hommage le soutien de notre assemblée aux forces de l'ordre si sollicitées par les manifestations hebdomadaires des gilets jaunes depuis novembre 2018 dont l'infiltration par des Black blocs génère un climat de violence et des destructions intolérables, ainsi qu'aux pompiers victimes récurrentes de violences sur la voie publique dans l'exercice de leurs fonctions.

.....

Je vous remercie.

Alors depuis un an, y-a-t-il Mesdames et Messieurs beaucoup de changements ?

Non sur le plan politique pour ce qui concerne les relations entre les Départements et l'État qui n'a jusqu'à ce jour rien concédé pour diminuer le reste à charge départemental dans le cadre de la solidarité nationale (APA, PCH, RSA).

Les dotations sont contrairement aux annonces toujours en légère baisse, les compensations quant à elles toujours à un niveau qui entretient un reste à charge (RAC) par habitant toujours plus élevé pour les Départements les moins riches, dont le nôtre.

Selon un rapport d'avril 2018 le RAC des dépenses AIS, fin 2016, pour le département de la Somme s'élève à 147 euros par habitant pour une moyenne départementale au niveau national de 120 euros par habitant et la moyenne des 25 départements les plus touchés de 132 euros.

Quant à la question des MNA, le soutien financier de l'Etat s'est réduit de plus d'1 million d'euros depuis l'année dernière, alors que le nombre de MNA pris en charge a augmenté, même si la mise en place du fichier national a contribué à juguler la hausse du nombre de jeunes pris en charge par l'ASE dans la Somme, dont l'évolution constatée de sa typologie, plus jeune et se féminisant davantage, révèle une vulnérabilité toujours croissante avec la nécessité d'accompagnements supplémentaires.

Dans ce contexte aggravé par une loi de finances qui va ôter au 1er janvier 2021 l'autonomie fiscale de notre collectivité, avec le transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes, en contrepartie d'une dotation de part de TVA, notre collectivité lucide sur l'évolution économique et sociale en Hauts de France poursuit ses efforts de rationalisation et d'efficacité pour améliorer les conditions de vie des habitants, des partenaires et des territoires, et amplifier le dynamisme et l'attractivité de notre département.

Pour l'anecdote permettez-moi de citer une dernière péripétie qui serait presque comique si elle n'était pas révélatrice du peu de considération de la strate départementale dans la vision institutionnelle de ce gouvernement.

En clôture du Congrès des maires, Édouard Philippe a voulu répondre à l'inquiétude légitime des élus des petites communes, qui craignent de ne pas pouvoir financer la revalorisation des indemnités du maire et de ses adjoints, prévue par la loi Engagement et Proximité. Le Premier ministre a donc annoncé une hausse « significative » de la dotation particulière pour les élus locaux (DPEL), afin d'en doubler le montant pour les communes de moins de 200 habitants, et de l'augmenter de 50% pour les communes entre 200 et 500 habitants.

Cette annonce a reçu un accueil très favorable car elle semblait illustrer concrètement la considération portée aux élus locaux ruraux par l'État. Mais, l'examen du projet de loi de finances au Sénat a montré les limites de la générosité de l'État en la matière : le Gouvernement a, en effet, proposé que le financement de cette mesure soit assuré grâce à une baisse des dotations des Départements et des Régions. Le Sénat s'y est opposé et a adopté un amendement qui fixe le montant de la hausse à un niveau plus réaliste que les estimations initiales et l'impute entièrement à la charge de l'État.

Cet épisode en dit plus long qu'aucun discours sur la véritable considération que le gouvernement porte aux collectivités locales, en rompant régulièrement son engagement de ne pas baisser leurs dotations et en tentant de les dresser les unes contre les autres.

Nonobstant ces coups de griffes nous avons recherché à faire de certaines propositions gouvernementales des opportunités pour renforcer notre action dans les domaines des solidarités sociales envers les personnes privées d'emplois et les jeunes et nous renforçons, par ailleurs, nos propres initiatives envers les plus âgées, handicapées ou précaires.

C'est ainsi que le budget primitif de 2020 peut se résumer en quelques actions et chiffres clés, budget dont la présentation donne une vision plus synthétique et claire de nos politiques publiques regroupées par domaine de compétences, par thématique.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le financement de 20 postes de travailleurs sociaux supplémentaires pour mieux accueillir les publics fragiles et mieux accompagner les bénéficiaires du RSA et les jeunes ;

- L'engagement du Département dans le futur Service Public de l'Insertion par une gouvernance innovante avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire, proposition que nous venons de présenter, vendredi dernier, à l'Élysée, auprès de Mme Bensussan, conseillère du Président de la République.

- L'engagement renforcé dans le un plan départemental de prévention et de protection de l'enfance avec un budget en hausse de + 2,75 %, qui permettra notamment de renforcer l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE et d'augmenter la rémunération des assistants familiaux, dont le nombre a considérablement augmenté cette année grâce à une politique de recrutement efficace ;
- Le maintien d'un budget ambitieux pour les actions d'insertion, qui représentent plus de 12 % du montant de l'allocation RSA contre une moyenne de 7 % pour les autres Départements, ce qui permettra un renforcement de l'accompagnement durable des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle"
- Une politique de l'autonomie renforcée avec une hausse des moyens financiers pour les établissements pour personnes âgées et Personnes handicapées comme pour les services d'aide à domicile, dont les tarifs passeront à 21 € pour les services d'aide à domicile publics et 21,50 € pour les services associatifs, dans l'objectif de garantir l'accès des personnes âgées dépendantes les plus précaires à une offre abordable leur permettant de faire valoir leurs droits
- La lutte contre l'illectronisme avec l'ouverture des ressources numériques des collèges à l'ensemble des partenaires pédagogiques

- Poursuite des travaux de rénovation des collèges et de modernisation des bâtiments départementaux intégrant leur télégestion ainsi que de la mise en place de dispositifs économes en énergie (comme par exemple sur le site Simone Veil)

Mais encore en matière de développement durable :

- Un programme de plantation de haies le long des routes départementales doté d'un montant de 800 K€
- La Réalisation de liaisons douces le long des voies départementales en corrélation avec la révision du schéma départemental des pistes cyclables
- Le lancement du Programme d'aménagement des aires de Covoiturage et de sensibilisation à leur usage avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,2 M€
- La poursuite de la mise en place de dispositifs économes en énergie sur les bâtiments lors des rénovations (comme par exemple sur le site Simone Veil)
- Les premières actions de mise en œuvre de notre projet Vallée de la Somme - Vallée idéale et, à l'échelle départementale, l'approbation et mise en œuvre du nouveau schéma départemental touristique en relation avec les territoires et les partenaires

- Extension des Espaces Naturels Sensibles avec l'élaboration d'une carte départementale de recensement des zones à préempter au delà du lit majeur de la Somme et aux bassins des autres fleuves côtiers départementaux et la mise à l'étude de coopérations futures en matière de recherche pour développer nos connaissances du fonctionnement et de la protection des tourbières à l'échelle de notre site Ramsar départemental
- Le renforcement de notre soutien aux communes avec la création de deux nouveaux programmes dotés de 1 M d'euros chacun sur le patrimoine rural et les travaux de sécurisation des ouvrages d'art communaux et intercommunaux. Tout cela sans oublier la poursuite de notre soutien aux Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard et à la mise en œuvre du nouveau Parc naturel régional.
- Le lancement des études de programmation pour la réhabilitation des collèges de Oisemont et Rosa Parks à Amiens
- L'élaboration du schéma départemental du livre et de la lecture 2020-2025 et le lancement des études de programmation du futur bâtiment de notre bibliothèque départementale de la Somme.
- Poursuite d'une politique culturelle départementale renforcée autour de Saint Riquier construite en partenariat avec les territoires, les pôles culturels et l'Éducation nationale afin de permettre une production et une diffusion sur l'ensemble de la Somme et vers tous les publics

- Le développement du sport santé en lien avec la dynamique des jeux olympiques de 2024 et labellisation « Terres de Jeux »
- Le renforcement de notre soutien aux sports picards traditionnels

En terme de ressources humaines :

- La mise en place de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services , afin de reconnaître l'investissement de notre administration dans l'atteinte de nos objectifs, et la perspective d'adhérer au CNAS ( Comité National d'Actions Sociales) au 1er septembre 2020
- 1 M€ supplémentaire pour améliorer les conditions de travail de nos agents en matière informatique et de mobilier et la poursuite de la modernisation du parc automobile et des engins
- Développement de l'accueil familial pour les enfants confiés par un recrutement plus important et une revalorisation des rémunérations de nos assistants familiaux



Et pour ce qui concerne la démocratie participative,

- Mise en place d'un budget participatif de 1,5 M€ (AE 1M€ et AP 500K€) sur les thématiques de la réussite éducative, le développement durable et l'innovation sociale dont les modalités seront précisées au premier semestre 2020, ainsi que la poursuite de la démarche d'innovation collaborative dont la première édition réussie du forum interdépartemental de l'innovation, voici quelques semaines ici même à Amiens, a mis en valeur les initiatives des agents des collectivités départementales du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et du Val d'Oise aux côtés de la Somme dans les domaines de compétences propres à nos administrations

Sans oublier les participations majeures à l'investissement sur les infrastructures de transport des personnes ou des informations et télécommunications.

- 76,5 M d'€ pour la réalisation du Canal Seine Nord Europe dans le cadre de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe
- 3,5 M d'€ pour la réalisation du barreau TGV Creil-Roissy programmée pour le prochain PPI en 2022
- Le soutien du déploiement du très haut débit pour lequel le département aura participé à son terme en 2024 à hauteur de 51% du reste à charge des collectivités de la Somme

- Un effort supplémentaire pour la sécurité civile avec une augmentation des dotations en fonctionnement et en investissement du SDIS respectivement +250 K€ et 200K€
- une poursuite de l'effort enclenché des 2015 pour la sécurisation des voiries départementales à hauteur de 25 millions d'euros de crédits de paiement et l'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement

Ce budget ambitieux et réaliste, solidaire et volontaire illustré par les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre, témoigne du refus d'une résignation contrite ou subie mais bien au contraire d'une action dynamique pour redonner confiance aux territoires et espoirs aux habitants.

Alors je sais bien que vous allez nous dire, comme chaque année qu'il n'existe pas un seul budget primitif, qu'il existe bien de possibles pour le construire selon que l'on actionne le levier du crédit (dont vous prenez prétexte de leur faible taux, oubliant cependant que le crédit génère des frais financiers... et, qu'à ce titre, nous avons allons économiser grâce aux désendettement 820 K€ de frais financiers en 2020) et le levier de l'impôt (que vous avez largement actionné par 2 fois par le passé 2009 et 2012, rappelant au passage que depuis 2001 nous sommes la 1 ère majorité à ne pas l'avoir actionné pendant le mandat), ou pas. Selon que l'on perçoit (comme vos remarques chaque année) - presque dogmatiquement parfois - la dépense publique comme la jauge pour mesurer l'attention donnée à une compétence, ou bien comme nous le faisons ici, avec cette majorité comme un moyen à utiliser avec beaucoup de sobriété et de maîtrise, au juste besoin nécessaire, en engageant parallèlement à chaque dépense, un programme d'évaluation et de mesure de l'efficacité.

Voilà Mesdames et Messieurs, brossés à grands traits après les attendus posés lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, les actions proposées aux débats de cette session consacrée au budget primitif 2020.....

Retenons

- Un budget de 667,3 M€ au total dont 550,1 en fonctionnement et 117,2 en investissement
- Il n'y a pas d'augmentation d'impôts.
- Nous parvenons à maîtriser nos charges courantes de fonctionnement grâce à des organisations et à des procédures qui s'inscrivent dans des démarches de progrès et qui génèrent ainsi d'importantes économies.
- Nous parvenons aussi à réduire la dette de façon continue depuis 5 ans, tout en renforçant notre niveau d'autofinancement qui est passé de 34 M€ au BP 2015 à 65 M€ au BP 2020
- Nous parvenons, enfin et surtout, à faire progresser nos investissements, garantissant ainsi le financement de projets structurants dans tous les territoires. Le montant de ces investissements est proposé en 2020 à 94 M€, soit une progression de plus de 11 M€ par rapport au BP 2015 et de 8 M€ par rapport au BP voté l'an dernier

Pour les dépenses d'équipement, c'est-à-dire celles portées directement par notre collectivité il est intéressant de constater que l'on est passé d'un écart à la moyenne d'environ - 22 euros par habitant sur la période 2008 - 2014 (en moyenne le CD80 dépensait 22 euros de moins par habitant que la moyenne des départements) à un écart de + 3 € par habitant (on dépense en moyenne légèrement plus par habitant que les autres départements)

Mais encore :

- Un maintien des efforts sur la sécurité routière et le niveau de l'entretien des infrastructures routières
- La poursuite avec ambition du déploiement de la fibre
- Et surtout nous veillons à permettre aux habitants de ce département de bénéficier, dès le plus jeune âge et jusqu'à l'âge avancé, d'accéder à des conditions de vie, d'accueil et d'accompagnement social, culturel, environnemental, éducatif ou professionnel résolument fraternels et équitables sur l'ensemble du territoire départemental, dans le très rural comme en zone urbaine, du Littoral comme à la frontière de l'Aisne.

Oui, Mesdames et Messieurs nous pouvons être fiers des actions menées et des perspectives permises dans le contexte politique contraint imposé par les gouvernements successifs pour lequel chacun doit mesurer la part de responsabilité qu'il détient plutôt que de prétendre pouvoir s'en exonérer (loi Notre, pacte financier) ou encore de vouloir obstinément payer à crédit les dépenses par le recours massif à l'emprunt qui pour l'un et l'autre de ces modèles conduisent à court terme à une chute des investissements, ainsi que le BP 2015 nous l'avait déjà montré.

Alors oui, si convaincus de cet état de fait, contribuer à faire des propositions dans la concertation ou la contractualisation, saisir des opportunités comme la future loi 3D (Déconcentration, Décentralisation, Différenciation) ou imaginées, sinon espérées, avec la future loi grand âge, nous devons collectivement nous mobiliser pour démontrer l'efficience de la collectivité départementale riche de ses agents, de leurs compétences et de leur investissement, de sa proximité et de sa réactivité.

Voilà ce à quoi nous invite au delà de son annualité cette proposition de budget 2020.

Et pour ceux qui aiment à parler de notre politique en parlant de personnages de théâtre, permettez que je me compare davantage à un Sganarelle, nom récurrent dans l'œuvre de Molière, dont l'origine vient du verbe italien *sgannare*, qui signifie « dessiller » ou, pour mieux définir, « amener à voir ce qu'on ignore ou ce qu'on veut ignorer ».

Le contexte social fragile, la Programmation pluriannuelle des finances publiques de l'État, les annonces de refonte fiscale et le maintien d'un encadrement des dépenses de fonctionnement, ainsi que les engagements pris pour le développement de notre territoire doivent donc nous inciter à la lucidité performante et attentive, pour engager notre collectivité au service des habitants, des associations, des forces vives économiques, des territoires.

Cet avenir dont je pourrai dire à l'aune de ce budget 2020 et en conclusion de ce propos, pour paraphraser et unir deux auteurs Alphonse de Lamartine et Daniel Pennac :

« Je lis dans l'avenir (pour qu'il ne soit pas la trahison des promesses) la raison du présent ».

Je lis dans notre ambition pour demain la nécessité de ce budget réaliste et engagé, solidaire et innovant.

Je vous remercie